

# Patrimoine ordinaire & centres-bourgs : du projet de territoire au PLU patrimonial

Formation  
23 & 24 septembre 2021 - Agen

Face aux besoins de réinvestissement des centralités, la formation doit aider les futurs chefs de projet Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), Petites Villes de Demain (PVD) à intégrer la ressource "patrimoine de proximité" dans toutes les démarches de projet. En outre, elle doit permettre aux services d'urbanisme d'exercer une vigilance accrue face aux risques de dégradation urbaine par une gestion maîtrisée des documents et des autorisations d'urbanisme. Au-delà des dispositifs d'inventaire et de diagnostic participatif, elle propose de comprendre les contenus des outils règlementaires (OAP Patrimoine, OAP Centralité, Annexe Patrimoine) pour les mettre au service du projet. Elle donne un cadre méthodologique pour l'élaboration d'un PLU patrimonial.

## DATES

jeudi 23 septembre 2021  
vendredi 24 septembre 2021

## DURÉE

14 heures réparties sur 2 journées

## LIEU

Mairie annexe (salle canal)  
Place du Docteur Esquirol - 47000 Agen

## PUBLIC

/ Conseillers urbanisme des CAUE  
/ Techniciens territoriaux (chef de service urbanisme ou planification, responsable d'équipe ADS, instructeur)  
/ Techniciens chargés des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain (en appui des Opérations de Revitalisation des Territoires, chargés de mission Commerce ou Centre-ville)

## INTERVENANTS

/ Julie Marchand, formatrice, consultante Cabinet Connaixens, membre du programme de recherche ANR PLU Patrimonial  
/ Nathalie Hérard, architecte-urbaniste, directrice du CAUE 47  
/ Christophe Broichot, architecte-urbaniste conseiller CAUE 47  
/ Vincent Rey, architecte conseil de l'État DDT 47

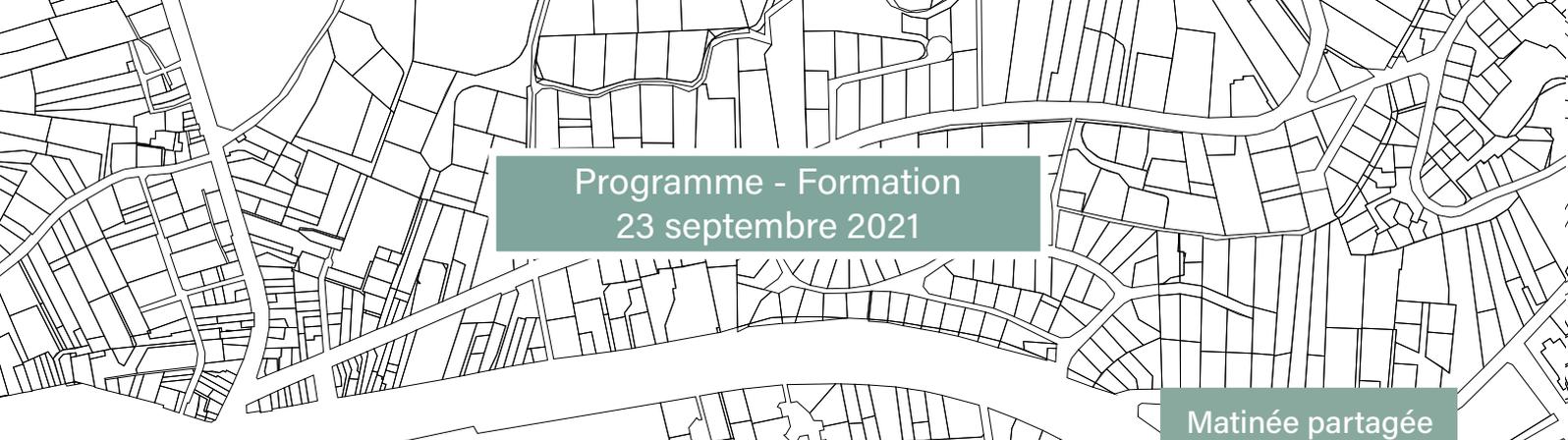
## PRÉ-REQUIS

Un questionnaire d'évaluation sera transmis aux stagiaires en amont de la formation.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- / Faire du patrimoine ordinaire un outil au service du projet de territoire dans les PVD et ORT.
- / Comprendre l'enjeu patrimonial et sa traduction au sein du PLU(i) :
  - identifier le caractère patrimonial d'un PLU : PADD, OAP
  - appréhender la pluralité de méthodes de prise en compte du patrimoine et leurs effets réels en terme de gestion (différences entre PSMV, PVAP et contenu du PLU patrimonial)
  - apprécier la règle patrimoniale du PLU(i) en regard des enjeux et des autres outils de protection : règlement, annexe dédiée
- / Savoir accompagner la mise en œuvre d'un PLU patrimonial (sensibilisation préalable, contenu d'un cahier des charges d'étude, conduite d'un diagnostic, contenus règlementaires, place d'une annexe patrimoine).
- / Appréhender le rôle de médiateur dans une situation d'instruction face à l'arrivée d'un projet public ou privé (savoir adopter le bon positionnement d'instructeur ou de conseil en cas de conflit(s) entre maître d'œuvre, pétitionnaire et gestionnaire de la servitude).

*Les organisateurs s'engagent à appliquer les mesures préconisées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 (respect des gestes barrières et des règles de distanciation). Port du masque obligatoire.*



Programme - Formation  
23 septembre 2021

Matinée partagée  
avec des élu·es

À partir de 8h45 : accueil des stagiaires

9h00-9h45 : atelier brainstorming

Faire connaissance avec son territoire, du patrimoine commun au projet de territoire.

Comment co-construire une définition satisfaisante de l'enjeu patrimonial ?

Julie Marchand, Formation, Consultante, Cabinet Connaixens

9h45-10h15 : dialogue

La méthodologie d'inventaire patrimonial, un atout pour la démarche PLU I et pour le Projet de Territoire

Présentation d'outils simples d'inventaire patrimoniaux à conduire avec des habitants

Nathalie Hérard, architecte-urbaniste, directrice du CAUE 47 - Julie Marchand, formatrice, consultante

10h15-10h30 : pause

10h30-11h15 : exposé

Comment mieux prendre en compte le patrimoine dans un PLU : notions introductives et démarche d'une commune rurale modélisée - Quels outils pour la revitalisation des centres-bourgs et les Petites Villes de Demain ?

Julie Marchand, formatrice, consultante

11h15-12h00 : exposé

La place du conseil et de la médiation pour expliquer la règle, au stade de l'instruction, sur les demandes d'autorisations d'urbanisme

Christophe Broichot, architecte-urbaniste conseiller CAUE 47 - Vincent Rey, architecte conseil de l'État DDT 47

12h00-13h45 : pause déjeuner

14h00 - 14h30 : lever les idées reçues

Recueil des connaissances et des attentes des stagiaires sur la prise en compte du Patrimoine dans le PLU

14h30 - 16h00 : ateliers en groupe

Étude documentaire sur 3 PLU I différents

16h00 - 16h15 : pause

16h15 - 17h30 : restitution des ateliers

Restitution de l'analyse des 3 ou 4 PLU par chaque groupe

18h00-19h15 : bonus

Visite commentée du centre-ville d'Agen

en présence d'un des architectes chargés de l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable et du chef de service (*sous réserve*)



Programme - Formation  
24 septembre 2021

À partir de 8h45 : accueil des stagiaires

Journée animée par Julie Marchand, formatrice, consultante.

9h00 – 9h15 : point d'étape

Reformulation des acquis et articulation avec la suite des apprentissages

9h15 – 11h15 : atelier

Le PLU patrimonial au regard des autres protections spatiales

- **Cas pratique** : à partir de différentes situations d'autorisation qui seront analysées, les stagiaires expérimenteront individuellement l'instruction d'un dossier en espaces protégés
- **Tableau comparatif co-construit** : comparaison entre PSMV-PVAP et PLU Patrimonial. Les stagiaires proposeront une liste de caractéristiques des trois protections dont il faut tenir compte au moment de l'instruction/ de l'accompagnement du porteur de projet. L'intervenant formateur complètera les résultats obtenus.

11h15 – 11h30 : pause

11h30 – 12h30 : exposé

Les outils du PLU patrimonial

Le règlement, l'OAP Patrimoine, vers l'OAP Centralité, l'annexe patrimoine - Avantages et inconvénients respectifs.

12h30-13h30 : pause déjeuner

13h30- 15h00 : jeu de rôles (le pétitionnaire, l'architecte, l'instructeur, l'ABF ou l'architecte-conseil)

Le projet contemporain d'extension ou de construction nouvelle en espace protégé

À partir de cas concrets proposés par les EPCI concernés, les stagiaires, en groupe, proposeront une simulation de rendez-vous mettant en scène les différents rôles. L'accent sera mis sur le rôle de médiateur du technicien.

15h00 – 15h15 : pause

15h15-16h15 : atelier

Créer le cahier des charges d'un PLU patrimonial

Construire en mode collaboratif un plan d'action et un cahier des charges, à partir des propositions des stagiaires, pour la réalisation d'un PLU patrimonial. L'objectif sera, d'une part, d'établir la liste des actions à mener et, d'autre part, de les formuler de façon pertinente et claire.

16h15 -16h45 : bilan de la formation

Synthèse et évaluation collective des stagiaires.